



DECLARATION PREALABLE A LA CAPA DU 21 JUIN 2019

Le réexamen du projet de loi pour une école de la confiance lors de la commission paritaire mixte en date du 13 juin 2019, a réaffirmé la place des infirmiers(es) au sein de l'Education Nationale, sous son unique gouvernance et responsabilité.

Les infirmiers(es) restent au sein de l'équipe pédagogique et éducative. Leur place est confortée auprès de l'élève, en termes d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi. Les visites médicales des 3 ou 4 ans, relèvent des compétences de la PMI.

Les visites médicales des 6 ans sont maintenues pour les médecins de l'EN.

La délivrance des médicaments est inscrite dans la loi par l'article 16ter.

La FSU, dans une large intersyndicale, rappelle son attachement à une académie de Rouen autonome, avec une Rectrice de plein exercice, et son opposition à tout processus de fusion de services entre Caen et Rouen.

Le SNICS-FSU restera vigilant et demande, en cas de convergence, le nivellement par le haut de toute indemnité (NBI et Indemnités).

POSTES/IFSE

Suite au mouvement des mutations, le SNICS/FSU déplore que de nombreux postes en internat restent vacants. Nous constatons que ce type de poste manque d'attractivité, tant sur le plan financier que sur celui du logement (pour certains d'entre eux)

Le SNICS-FSU demande une harmonisation de l'IFSE pour tous, quel que soit le grade, le lieu d'exercice, logé ou non logé, et revalorisé à hauteur de 4% lors de l'examen triennal, à partir du 01.01.2019, à équivalence des autres personnels administratifs.

Nous œuvrons tous pour le même objectif: la réussite des élèves.

STATISTIQUES

Chaque année, les infirmiers(es) réalisent un rapport d'activité et des statistiques nationales. A ce jour, le ministère n'a pas transmis les éléments permettant de faire remonter nos données, qui se doivent d'être cohérentes avec nos missions.

BAREME AVANCEMENT

Le SNICS FSU s'oppose au barème -incluant des critères de mérite, qui crée des inégalités entre les collègues. Le SNICS FSU défend son mandat d'avancement à l'ancienneté.